Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1983)

**Heft:** 688

**Artikel:** Épidémie : la rage des géologues danois [à suivre]

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024983

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### **DÉCHETS RADIOACTIFS**

# Les mensonges de la CEDRA (suite)

Le 3 juin de cette année, la CEDRA publiait un communiqué triomphaliste complaisamment reproduit par la presse. «Dans le rapport d'activité pour 1982 du Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (AGNEB), qui vient d'être publié, la CEDRA (Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs) voit son choix des vingt sites de sondage pour le stockage définitif des déchets de faible et moyenne radioactivité

approuvé par cette institution. Malgré des méthodes de travail différentes, le sous-groupe «Géologie» de l'AGNEB parvient en effet à des résultats comparables à ceux de la CEDRA dans son évaluation géologique des sites. Par ce sous-groupe «Géologie», l'AGNEB s'est assuré le concours d'institutions scientifiques reconnues et indépendantes (...).»

Comme il est impensable qu'une institution scientifique indépendante puisse cautionner les sottises de la CEDRA, on se gratte la tête et on fait venir le rapport en question (Office fédéral de l'Energie, cinquième rapport d'activité du groupe, etc., période sur laquelle porte le rapport:

- 1.1.82-31.12.82). Sous la signature du professeur R. Trümpy de l'EPFZ, secrétaire du sous-groupe «Géologie», on peut y lire les appréciations suivantes:
- 1. Les lieux de stockages retenus ont été choisis raisonnablement.
- 2. Le groupe s'est demandé: pourquoi ces sites et pas d'autres, mais il n'est pas de sa responsabilité de faire des contre-propositions.
- 3. Cependant on est surpris par la rareté des sites choisis dans le cristallin (granite, gneiss); ces roches sont actuellement explorées pour l'entreposage de déchets hautement radioactifs: à plus forte raison auraient-ils dû retenir l'attention pour des déchets moyennement et faiblement radioactifs.

## **EPIDÉMIE**

## La rage des géologues danois

Il n'y a pas qu'en Suisse que l'intoxication pseudoscientifique bat son plein à propos du stockage des déchets plus ou moins radioactifs. Voyez au Danemark où la controverse est entrée dernièrement dans une phase suraiguë.

Pour apprécier les rapports de forces politiques et économiques qui sous-tendent la situation danoise, il faut savoir que ce pays n'a pas encore d'industrie nucléaire, la position du gouvernement étant qu'aucune décision dans ce domaine ne saurait être prise tant que la question des déchets et celle de la sécurité des réacteurs n'est pas tranchée.

Bombe en juin 1981: les deux compagnies d'électricité, Elsam et Elkraft, publient un rapport (après deux ans et demi d'études) dans lequel elles affirment que les déchets radioactifs pourraient être stockés en toute sécurité dans des mines de sel situées en différents endroits du territoire danois. En décembre 1982, la Société danoise de géologie (DGU) publie une évaluation (commandée par le

gouvernement) du travail de prospection mené par les deux compagnies et soutient y voir décelé un certain nombre de fautes sérieuses et d'omissions. En fait, la DGU conclut que les sites proposés ne peuvent pas convenir au stockage de déchets hautement radioactifs.

Pour comprendre la vigueur du débat, quelques points précis développés depuis lors face à l'opinion publique! Pas de conciliation en vue...

- 1) Les compagnies affirment avoir découvert une large zone de sel recouverte par une couche d'eau peu épaisse à Mors. La DGU répond que les compagnies «n'ont apporté aucune preuve de l'existence de cette zone; que leurs conclusions sont incorrectes et que les études faites en ce moment prouvent que les minéraux trouvés dans cette zone la rendent impropre au stockage».
- 2) Les compagnies déclarent qu'il serait possible dans l'état actuel de la technologie de loger un conteneur à Mors. La DGU répond que les couches fluides et les concentrations de gaz et de fluides pourraient entraîner un certain nombre de problèmes dont les compagnies ne parlent même pas dans leur étude. De plus, en raison de la nature fluide du sol salé, il n'est pas exclu que les trous se referment

avant que les conteneurs aient été descendus à la profondeur souhaitée.

- 3) Les compagnies prétendent que l'acier des conteneurs résistera à la corrosion par le sel. La DGU fait valoir que, au contraire, le sel attaquera certainement l'acier, provoquant ainsi un important risque de fuites radioactives.
- 4) Les compagnies déclarent que, même en cas d'intrusion humaine dans le système, les fuites seraient si minimes qu'elles ne pourraient avoir aucune conséquence fâcheuse. La DGU estime que les compagnies ont sous-estimé les risques et les conséquences d'une fuite radioactive dans la biosphère.
- 5) Les compagnies déclarent qu'il y a des sites, autres que Mors, qui pourraient convenir. La DGU répond qu'il n'y a aucune preuve sérieuse de l'existence de ces sites.

On en était là, lorsqu'il y a quelques semaines un représentant du Centre néerlandais pour l'énergie nucléaire affirmait à la TV hollandaise que les industriels danois avaient résolu le problème de l'évacuation des déchets... Tollé monstre au Danemark. A suivre!